

Nom commercial: Lanette O

Numéro de la matière: 262532

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.08.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Lanette O

N° d'article 26253200

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Production de produits cosmétique, Produit chimique pour synthèse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Information de produit volontaire conformément au format de données de sécurité

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon règlement no 1272/2008.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Conformément au Règlement (CE) 1272/2008, le produit ne doit pas être impérativement étiqueté.

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Autres ingrédients

Alcohols, C16-18

No. CAS 67762-27-0

No. EINECS 267-008-6

Concentration

>= 95 %

Le renvoi: [4]

Notent

[4] Information volontaire

Nom commercial: Lanette O

Numéro de la matière: 262532

Version: 1 / CH

remplace la version: - / CH

Date de révision: 09.08.2023

Date d'impression 09.08.23

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas d'inhalation

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Produit d'extinction à sec, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour petites quantités: accueillir avec un appareil approprié et éliminer. Pour grandes quantités: Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Nom commercial: Lanette O

Numéro de la matière: 262532

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.08.23

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	13
Classe de stockage (Suisse)	NG

Des matières solides non combustibles
Autres substances dangereuses solides
sans classification/étiquetage
dangereux

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2. Contrôles de l'exposition****Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État de la matière	solide
Couleur	blanc à jaune clair
Odeur	faible

Point de fusion

Valeur	49	à	56	°C
--------	----	---	----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	310.0	à	360.0	°C
méthode	DIN 51751			

Point d'éclair

Valeur	170	°C
--------	-----	----

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	6.7	à	7.4
méthode	calculé		

Pression de vapeur

Valeur	0.00000	à	0.00001	hPa
température	24	°C	2	
méthode	calculée			

Densité et/ou densité relative

Valeur	0.82	g/cm ³
température	60	°C

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**

Valeur	450	à	510	kg/m ³
--------	-----	---	-----	-------------------

Nom commercial: Lanette O

Numéro de la matière: 262532

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.08.23

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Alcohols, C16-18

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Alcohols, C16-18

évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Alcohols, C16-18

évaluation	Non irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)

Alcohols, C16-18

Remarque	Ne pas documenté.
----------	-------------------

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)

Alcohols, C16-18

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Mutagénicité (Composants)

Alcohols, C16-18

évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
------------	--

Cancérogénicité (Composants)

Alcohols, C16-18

Remarque	Ne pas documenté.
----------	-------------------

Nom commercial: Lanette O

Numéro de la matière: 262532

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.08.23

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

Alcohols, C16-18

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	> 100	mg/l
méthode	ISO 7346/2 (semistatic)	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

Alcohols, C16-18

Espèces	Pseudomonas putida	
CE 0	> 100	mg/l
Remarque	L'essai a été exécuté sur une formulation analogue.	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

Alcohols, C16-18

évaluation	Facilement biodégradable
------------	--------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	6.7	à	7.4
méthode	calculé		

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.
La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Compte tenu de la réglementation sur les déchets spéciaux, le produit doit être transporté sur une décharge agréée ou dans une installation d'incinération agréée.

Emballages contaminés

Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Nom commercial: Lanette O

Numéro de la matière: 262532

Version: 1 / CH

Date de révision: 09.08.2023

remplace la version: - / CH

Date d'impression 09.08.23

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) Not water hazardous

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.